

**L'appel fait par les avocats de la famille présidentielle dans le cadre du procès opposant Enol Florestal avec des membres de la famille présidentielle, pour corruption et usurpation de titres, a été rejeté. Les juges Eddy Darang, Altenor Bartélemy et Jean Perès Paul de la cour d'appel ont ordonné que le Premier ministre démissionnaire, Laurent Lamothe, la première dame Sophia St Rémy Martelly et Olivier Martelly soient auditionnés en tant que témoins, a appris HPN.**

La lecture de cette décision a été faite dans la nuit du 15 décembre 2014, selon ce qu'a révélé Me Newton St Juste.

Par ce rejet, la cour d'appel confirme le verdict rendu, le 2 juillet 2013, par le juge Jean Serge Joseph, mort quelques jours après d'un arrêt cardiaque.

Me André Michel a qualifié d'historique cette décision et affirme qu'elle fait honneur à la justice et à la mémoire du juge Serge Joseph. Il entend prendre une expédition de cet arrêt pour le signifier aux concernés et faire avancer le processus de mise en état de l'affaire.

Pour sa part, Me Patrick Vandal, avocat de la famille présidentielle, n'a pas voulu faire de commentaire. Il dit attendre que le greffier lui communique l'arrêt.

Ce dossier de corruption est souvent relié au décès du Juge Joseph, le 13 juillet 2013. Le magistrat avait demandé pratiquement deux semaines auparavant, au président Michel Joseph Martelly d'autoriser la comparution du premier ministre Lamothe et de certains autres ministres à titre de témoins, afin d'éclairer la justice dans le procès de corruption se rapportant aux membres de la famille présidentielle. Des proches du juge ont toujours tenu l'exécutif responsable de sa mort.